



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

opticiens

Question écrite n° 32675

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes des opticiens suite à la publication, en octobre dernier, du rapport « Berland ». Se fondant sur l'évolution de la démographie spécifique aux ophtalmologistes, dont le nombre devrait diminuer de 45 % d'ici à 2020 et tenant compte de l'augmentation de la demande de services visuels, ce rapport paraît vouloir écarter les opticiens des transferts de compétences indispensables suggérant que ceux-ci soient effectués au profit des orthoptistes et cela alors que les opticiens ont accompli un effort de formation sans précédent parmi les professionnels de santé et que la loi leur reconnaît par le droit de déterminer la correction optique. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à ce sujet important pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32675

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 618